Mot de la mairesse

Je voudrais, d'entrée de jeu, féliciter M. Philippe Boucher pour la victoire de son équipe, les Penguins de Pittsburgh, qui a eu le grand honneur de remporter la Coupe Stanley. Philippe a tenu à venir festoyer dans sa communauté en paradant dans les rues de sa ville natale St-Apollinaire avec la coupe Stanley. On pouvait lire sur les visages la fierté, l'excitation et la grande joie des participants venus célébrer avec Philippe. Pour certains d'entre eux, c'était leur ami, pour d'autres, un compagnon de classe, un coéquipier au hockey, il y avait également plusieurs enfants de sa Fondation à qui il a accordé un moment privilégié dans la salle communautaire en se livrant à une séance de photos. Pour la très grande majorité des gens, c'était un gars de chez-nous, un citoyen de St-Apollinaire, un joueur de la ligue nationale qui venait faire un clin d'oeil amical, qui venait rappeler aux gens que tout est possible dans la vie, il s'agit de persévérer. C'est un moment mémorable qui a fait vibrer d'émotions tous les amateurs d'hockey, qui l'a fait vibrer lui-même ainsi que les membres de sa famille et sans aucun doute tous les citoyen(ne)s, jeunes et moins jeunes, de notre municipalité et des municipalités avoisinantes. Ce moment va rester gravé dans nos coeurs très longtemps et, nous l'espérons, va donner à d'autres le goût de s'investir et de faire en sorte qu'ils puissent envisager, tout comme lui, la possibilité de concrétiser leurs rêves. Philippe, tu es sans contredit, un beau modèle pour nos jeunes, un bel exemple de détermination, de courage et de ténacité. Merci Philippe pour ta grande générosité et encore toutes nos félicitations pour cette belle victoire qui t'a permis de te réaliser et de vivre ce beau moment avec nous tous.

De notre côté, nous avons réussi également un exploit avec notre Fête au village, en amenant la très grande majorité des organismes à se serrer les coudes afin d'organiser des activités dans le cadre de nos Fêtes. Ces organismes, que je remercie bien chaleureusement, sont les Chevaliers de Colomb, le Club des Lions, le Cercle des Fermières, la Chorale, le Club de fers, le Club de pétanque, le Club de vélo, l'Entraide, la Fabrique, la FADOQ, Goûtez Lotbinière, la Maison des jeunes, les Pompiers et la Sûreté du Québec. Malheureusement, dame nature nous a contraints à annuler plusieurs activités qui étaient prévues au programme, mais nous sommes quand même heureux que plusieurs d'entre vous ayez participé aux activités qui se sont déroulées en grande partie dans la salle communautaire et sous la tente. Je remercie également notre partenaire majeur, la Caisse Desjardins du coeur de Lotbinière, qui se fait un devoir d'être présente dans sa communauté et qui s'est engagée à nous accompagner encore quelques années à venir. Des remerciements également au Comité organisateur présidé par M. Guy Ouellet et composé de messieurs Mario Côté, Jonathan Bernard, Dany Lamontagne, Mario Deblois, mesdames Marie-Pierre Bérubé Caron et Myriam Trudel de même que messieurs, Jonathan et Jacques Moreau. Vous avez fait de l'excellent travail. On vous donne rendez-vous l'an prochain, car cette fête estivale est une belle occasion pour s'amuser et pour fraterniser.

Côté travail, je peux vous dire que les travaux progressent normalement du côté de la pose des conduites pour amener l'eau du puits Bois-Joly II à notre usine de filtration. Nous avons par ailleurs fait face, en creusant une tranchée, à une mauvaise surprise près de notre usine sur la rue des Lilas quand nous avons fait la découverte de débris mécaniques de toute sorte enfouis dans le sol. Cette malheureuse découverte nous a obligés à faire des modifications au plan initial prévu et va malencontreusement engendrer des coûts supplémentaires.

Comme vous avez pu lire en page couverture, vous êtes cordialement invités à une visite offerte gracieusement aux citoyen(ne)s de notre municipalité, les 17, 18 et 19 juillet prochain au Domaine Joly-De Lotbinière, joyau culturel situé dans notre MRC et plus précisément à Lotbinière. Soyez nombreux à vous y rendre, vous y passerez un très beau moment. Je vous souhaite enfin de belles vacances, profitez bien de ce temps de repos et de divertissements pour vous rapprocher des personnes les plus importantes pour vous, les membres de vos familles et n'oubliez pas les bonnes habitudes prises de récupérer tout ce qui est récupérable. Merci!

Ginette Moreau,
Mairesse

AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Martine Couture, directrice générale de la municipalité de Saint-Apollinaire, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil le 10 août 2009 à 19 h 30, à la salle du Conseil, 94, rue Principale.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande concerne le lot 3 383 188 du cadastre du Québec dans la circonscription de Lotbinière situé au 45, rue du Parc. Le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure (règl. 595-2007) afin de réduire les marges de recul avant et arrière du nouveau bâtiment principal à construire.

Règl. de zonage nº	Norme du règlement	Marges de recul projetées	Dérogation demandée
590-2007	Marge avant 10 m	Marge avant 7.72 mètres	2.28 mètres
590-2007	Marge arrière 8 m	Marge arrière 4 mètres	4 mètres

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Apollinaire le 15 juillet 2009.

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Martine Couture, directrice générale de la municipalité de Saint-Apollinaire, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil le 10 août 2009 à 19 h 30, à la salle du Conseil, 94, rue Principale.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

La demande concerne le lot 3 384 564 du cadastre du Québec dans la circonscription de Lotbinière situé au 67, rue des Pétunias. Le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure (règl. 595-2007) afin d'augmenter la superficie au sol du futur garage attenant à la résidence.

Règl. de zonage numéro	Norme du règlement	Superficie du garage attenant projeté	Dérogation demandée
590-2007	70 mètres carrés	89.14 mètres carrés	19.14 mètres carrés

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Apollinaire le 15 juillet 2009.

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Martine Couture, directrice générale de la municipalité de Saint-Apollinaire, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil le 10 août 2009 à 19 h 30, à la salle du Conseil, 94, rue Principale.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : la demande concerne le lot 3 385 030 du cadastre du Québec, dans la circonscription de Lotbinière, situé au 520, rue Laurier. Le propriétaire a fait une demande de dérogation mineure (règl. 595-2007) afin de permettre deux enseignes murales sur le bâtiment principal d'une superficie supérieure à la norme établie.

Règlement de zonage nº	Norme du règlement	Dérogation demandée
590-2007	Une seule enseigne murale est permise par usage principal.	Deux enseignes murales

Règlement de zonage nº	Norme du règlement	Superficie totale des enseignes murales demandées	Dérogation demandée
590-2007	20 m^2	24.16 m^2	4.16 m^2

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil relativement à cette demande.

Donné à Saint-Apollinaire le 15 juillet 2009.

Martine Couture, Directrice générale/Secrétaire-trésorière

La bibliothèque " AU JARDIN DES LIVRES "
St-Apollinaire vous informe…

Bonjour, cher (es) ami (es),

> Toutes les grandes lectures sont une date dans l'existence.
> (Cours familier de littérature)
> Citations de Alphonse de Lamartine

Vous êtes de nouveaux parents? Une naissance, un livre :

Venez faire un tour à la bibliothèque « Au jardin des livres » qui offre gratuitement une trousse « bébé-lecteur » au poupon d'un an et moins lors de son inscription.

Fermeture :

Pour les vacances d'été, nous serons fermés du 19 juillet au 1er août inclusivement.
Bonnes vacances!

Ne pas oublier…

de nous donner votre nouvelle adresse et votre nouveau numéro de téléphone si vous déménagez. Lors d'un déménagement, il est possible de venir porter vos livres à la bibliothèque ou au bureau municipal.

Nous avons toujours besoin de bénévoles :

Vous avez le goût de vous impliquer dans votre milieu et par le fait même de profiter des plaisirs d'être à la bibliothèque pour savourer des livres. Contactez-nous pour venir faire du bénévolat une à deux fois par mois (environ 2 h 30 par mois).

Recherche :

Il est à noter que nous recherchons toujours des auteurs de Lotbinière afin de faire connaître les livres qu'ils ont créés. N'hésitez pas à nous contacter.

L'heure du conte :

Mamie Loulou invite les petits à la bibliothèque pour une belle histoire;

« En pyjama, les mardis soir à 18 h 30 »
Nous **reprendrons en septembre prochain**.

« En chaussettes, les mercredis matin à 9 h 30 »
Nous **reprendrons en septembre prochain**

Activités gratuites sans réservation.
Pour information : 881-4366.

Club de lecture d'été – TD :

Viens fouiner avec nous cet été à la bibliothèque ***Au jardin des livres***. Tu peux te rendre sur le site internet : www.td-club-td.ca
Tu as 12 ans et moins? Nous t'invitons à participer au **Club de lecture -TD** du 2 juillet au 1er septembre 2009. Ce club est parrainé par la Banque TD, en partenariat avec *Bibliothèque et Archives Canada.* Il a pour thème : **Agent 009**, ce fin limier d'agent secret. Inscris-toi à notre club et tu auras droit à **une trousse de lecture qui comprend : un livret d'activités, une magnifique affiche et des autocollants**. Viens emprunter des volumes et courir la chance de remporter de **beaux prix**. Différentes activités s'offrent à toi à la bibliothèque. Tu trouveras dans la salle d'exposition le jeu « **Suis-je un bon espion**? » pour parfaire ton sens de l'observation.

Nouveautés de votre bibliothèque : (elles sont placées sur le mur)

Denise Lefaivre O'Neill (Je me raconte)	
Lucie O'Neill	Auteur Lotbinière
La Bible des Anges	133.93A587b
Joane Flansberry	
La Chambre vide	62.198320019P2198c
Dans la simplicité du jour	398.2
Renée Brisson	Auteur Lotbinière
Caroline Paquin	
Au Matin de notre histoire	971.4S262a
Thérèse Sauvageau	
La Passion du St-Laurent	971.404 O93p
Danielle Ouellet et René Vézina	
Ma Ville Mon 400e	971.4471M1116
Cette chanson que je n'oublierai jamais	
Mary Higgins Clark	C5942ccq
Ce que vivent les roses	C5942cqv
Mary Higgins Clark	
La voix de maman	M4313vdm tome1
André Mathieu	
Les diamants du passé	R6463ddp
Nora Roberts	
Je croyais qu'il suffisait de t'aimer	S173jcq
Jacques Salomé	
L'Euthanasiste ambulant	T8586eva
Yves Trottier	

Exposition à la bibliothèque :

Juillet - Août:

Suis-je un bon espion? Jeux pour parfaire ton sens de l'observation et d'enquêteur. Venez vous amuser en grand nombre!

Le mot d'Urbain…

Service de l'urbanisme
MUNICIPALITÉ DE SAINT-APOLLINAIRE

Bonjour à tous!

Ça bouge à St-Apo! Vous aurez sûrement remarqué que deux chantiers importants sont en cours de réalisation dans le village. Eh oui! Il s'agit des relocalisations de la Caisse Desjardins du cœur de Lotbinière, du marché IGA incluant une nouvelle pharmacie Jean Coutu, ainsi que la relocalisation de la pharmacie Brunet et de la clinique médicale.

Il nous fait plaisir de vous présenter les projets en question.

Relocalisation de la pharmacie Brunet et de la clinique médicale sur la route 273

Relocalisation de la Caisse Desjardins du cœur de Lotbinière et du IGA incluant la nouvelle pharmacie Jean Coutu sur la rue Principale, au coin de la route 273.

Vous avez des questions pour un projet qui vous tient à cœur ou besoin d'informations concernant les règlements d'urbanisme? N'hésitez pas à communiquer avec mes collègues de travail : Mme Louise Camiré, inspecteur en bâtiment et en environnement au (418) 881-3996 poste 24 ou avec son adjointe Mme Nathalie Breton au poste 35, elles pourront vous aider dans vos démarches.
Le site internet de la Municipalité vous donne également accès à tous les règlements d'urbanisme. Vous n'avez qu'à le visiter au www.st-apollinaire.com à l'onglet Citoyen ensuite sur service d'urbanisme et vous trouverez les règlements d'urbanisme.

IMPORTANT : LE BUREAU SERA FERMÉ DU 27 AU 31 JUILLET PROCHAINS, PRÉVOYEZ VENIR FAIRE VOS DEMANDES DE PERMIS À L'AVANCE AFIN DE NE PAS RETARDER VOS TRAVAUX !

Compilation des permis	juin	cumulatif
Construction bâtiment principal	13	34
Construction bâtiment complémentaire	10	45
Rénovation	28	120
Autorisation	14	48
Installation septique	5	22
Puits	9	35
Lotissement	2	9
total	**81**	**313**

Bon été et soyez prudent!

Votre ami, Urbain Fleury

CERCLE DE FERMIÈRES
AVEC GÉNÉROSITÉ, JE M'IMPLIQUE!

Le mois de juin termine, pour les Cercles, l'année 2008-2009, avec l'assemblée générale. Nous recommencerons l'année 2009-2010, le 2 septembre à 19 h 30 à la salle des Lions avec le conseil :

- *Monique Defoy, présidente*
- *Claudette Croteau, vice-présidente responsable du comité dossiers*
- *Lise Grégoire, secrétaire-trésorière*
- *Claudine Bouchard, conseillère n° 1 responsable du comité des arts textiles*
- *Denise Boucher, conseillère n° 2 responsable du comité communication*

Les fonctions des membres du Conseil, CAL, sont de préparer le programme, voir que les 9 réunions et l'assemblée générale soient bien préparées et accueillantes. Contrôler les finances, bien représenter notre organisme, voir à l'avancement du Cercle.

Les Fermières, c'est la rencontre des femmes de la vie Actuelle. « Un passé encore bien vivant ». Le partage des idées, connaître des amies, se faire connaître dans la paroisse, petites rencontres mensuelles qui nous permettent d'apprendre un peu plus sur les techniques artisanales. Chaque mois, voir les travaux en artisanats, conférences, etc.

Dames et demoiselles, venez vous joindre à nous, vous ne serez pas déçues.

Le coût de l'abonnement au magazine l'Actuelle est de 21 $ pour 5 magazines par année et vous êtes membre d'une grande association. Vous y retrouverez éditoriaux, reportages, dossiers, accro déco, de bonnes recettes « qu'est-ce qu'on mange », de l'artisanat et de petites annonces. De plus, obtenez jusqu'à 89 % de rabais sur abonnements à vos journaux et magazines préférés.

Vous aimeriez en savoir plus? Communiquez avec moi, Monique Defoy, au 418-881-3121.

Cette année, comme membres, nous avons pris plaisir à regarder les CFQ avec les yeux du cœur. Nous avons partagé des idées, des activités, visité d'autre Cercle, visité des expositions, etc.

La continuité est un enjeu important pour mener à bien le travail amorcé. Chacune d'entre nous est la personne dont l'Association a besoin pour donner au CFQ la bonne marche de ses Cercles. Nous aimons partager notre savoir.

Le livre de recettes « Au fil des jours » est toujours en vente au coût de 12 $. Vous pouvez vous le procurer en téléphonant Mme Denise L. Rousseau au 418 881-2189 ou Rose-Hélène Laflamme au 418 881-3462.

Aime ce que tu sèmes et tu récolteras beaucoup d'idées. On vous attend en septembre prochain.

Bonnes vacances!!!
Monique Defoy, Présidente

Le Club de Pétanque
DE SAINT-APOLLINAIRE

JUILLET						
D	**L**	**M**	**M**	**J**	**V**	**S**
			1	**2**	3	4
5	6	7	8	**9**	10	11
12	13	14	15	**16**	17	18
19	20	21	22	**23**	24	25
26	27	28	29	**30**	31	

AOÛT						
D	**L**	**M**	**M**	**J**	**V**	**S**
						1
2	3	4	5	**6**	7	8
9	10	11	12	**13**	14	15
16	17	18	19	**20**	21	22
23	24	25	26	**27**	28	29
30	31					

SEPTEMBRE						
D	**L**	**M**	**M**	**J**	**V**	**S**
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30			

Saison : Jeudi, remis au mardi en cas de pluie

Tournois : Samedi, remis au dimanche en cas de pluie

Pour informations :
418 881-3491

Serez-vous de la partie pour la prévention du suicide?

Dans la région de Chaudière-Appalaches chaque année, près de 80 personnes s'enlèvent la vie…

Randonnée cycliste et pédestre pour la prévention du suicide
Le dimanche 9 août 2009

Il y a 4 circuits pour les cyclistes et un circuit pour les marcheurs.

Si vous désirez participer à une bonne cause en y participant ou en offrant un don, contactez-nous au **418-838-4094**.

La prévention du suicide : un défi aujourd'hui, un défi pour la vie

AVIS D'INTERDICTION TOTALE D'ARROSER :

LES VÉGÉTAUX, DE LAVER LES VOITURES, DE REMPLIR LES PISCINES, DE LAVER L'ASPHALTE.

Depuis quelques semaines, la Municipalité est dans l'obligation d'acheter de l'eau afin de suffire aux demandes du réseau d'aqueduc. Votre eau doit donc servir en priorité aux items suivants : robinets, douche, toilette, laveuse, consommation, cuisson, etc.

Il est dans votre avantage d'économiser l'eau, car vous payez entièrement votre consommation d'eau. Vous bénéficierez donc des économies que vous générerez.

Concours de photos 2009

AFIN DE RENDRE HOMMAGE À NOTRE PATRIMOINE BÂTI ET LUI PERMETTRE DE SURVIVRE DANS NOS MÉMOIRES, LE THÈME DE NOTRE CONCOURS DE PHOTOS 2009 SERA : *« LES VIEUX BÂTIMENTS »*

Exemple : les maisons centenaires, les hangars, les granges, les garages, les cabanes à sucre…

Nos critères de sélection sont basés sur les aspects techniques et artistiques des photos et celles-ci seront affichées dans la salle d'exposition de la bibliothèque municipale de St-Apollinaire durant les mois de septembre et octobre 2009. De plus, le grand gagnant verra sa photo en page frontispice de l'Apollinairois du mois suivant.

Règlements du concours :

- Photo(s) **8 X 10 ou 8 X 12**, noir et blanc ou couleur, sans encadrement;
- traitant d'un aspect du thème proposé;
- ouvert à tous les âges, réservé aux amateurs.

Présentation et dépôt de photo(s) :

La ou les photos doivent être remises dans une enveloppe accompagnée du coupon de participation ci-dessous dûment rempli, avant le 1er sept. 2009.

Vos photos peuvent être déposées à la bibliothèque ou au bureau municipal ou postées* à :

Concours de photos 2009
Loisirs et culture St-Apo
94, rue Principale St-Apollinaire (Québec) GOS 2EO

N.B : Joindre une enveloppe de retour adressée et affranchie pour le retour de(s) photo(s).

3 GRANDS PRIX de 175 $, 75 $ et 50 $ Gracieuseté du Comité culturel de St-Apollinaire. Informations : Linda Fortin 881-3996, poste 28

Coupon de participation

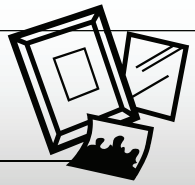

Nom : _____

Adresse : _____

Téléphone : _____ **Titre de votre photo :** _____

AVIS PUBLIC
PROGRAMME RÉNOVILLAGE

La MRC de Lotbinière tient à informer la population qu'il est temps de planifier les travaux de restauration de votre maison pour l'année 2009 si vous désirez bénéficier d'une subvention pouvant atteindre 10 000 $ dans le cadre du programme RénoVillage.

Pour être admissible au programme, l'évaluation municipale de la résidence ne doit pas dépasser **75 000** $. Pour appliquer au programme, vous devez être propriétaire-occupant de la maison et le revenu annuel brut du ménage ne doit pas dépasser **33 000 $**; il faut également tenir compte du nombre de personnes dans une famille pour établir le revenu annuel admissible.

Vous devez d'abord communiquer avec la MRC de Lotbinière pour vous inscrire sur la liste d'admissibilité et on vous indiquera comment compléter votre demande. Vous ne devez pas avoir bénéficié du programme RénoVillage antérieurement; vous ne pouvez bénéficier plus d'une fois des avantages du programme.

Pour joindre la MRC de Lotbinière : 418-926-3407 ou sans frais 418-990-0175.

COMMUNIQUÉ

Veuillez prendre note que le personnel du service de l'évaluation de la M.R.C. de Lotbinière procédera à la visite de plusieurs propriétés sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire, selon les obligations et exigences prévues par la Loi sur la Fiscalité municipale.

Cette visite s'opère sans rendez-vous vu le nombre important d'immeubles à visiter.

Si toutefois vous êtes absents au moment où l'inspecteur se présente, vous trouverez un carton à votre porte vous indiquant la procédure à suivre.

La Loi oblige l'évaluateur à vérifier l'exactitude des données qu'il a en sa possession sur tout le territoire de la municipalité une fois tous les 9 ans.

Afin d'assurer le bon déroulement de cette opération, nous sollicitons votre habituelle collaboration.

Un Gros Merci à tous!

MERCI pour votre participation et votre contribution lors de la collecte de bouteilles et de cannettes. Grâce à vous, cette levée de fonds fut un succès.

Un gros merci aux commerces qui ont bien voulu accepter le retour de nos bouteilles.

Nos joueurs ont ramassé plus de 2000 $.

Le Hockey mineur de Saint-Apollinaire vous dit MERCI à vous tous, ainsi qu'aux parents de nos joueurs.

PROCÈS-VERBAUX DE JUIN 2009

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 8 JUIN 2009

À une séance extraordinaire tenue le 8 juin 2009, à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
M. Jacques Fortier, conseiller no 3
M. Mario Côté, conseiller no 5
M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale adjointe atteste que personne n'assiste à la séance.

SURVEILLANCE DES TRAVAUX DE RACCORDEMENTS DU PUITS BOIS JOLY II

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la surveillance des travaux de raccordement du puits Bois-Joly II;

ATTENDU QUE dans le cadre du processus d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres déposées;

ATTENDU QUE deux soumissions ont été reçues :

	SNC – Lavalin	**Génivar**
Prix soumissionné (uniquement pour les soumissions dont le pointage intérimaire est d'au moins 70 points)	37 000 $	37 400 $
Établissement du pointage final :	100	90
Application de la formule :	100 + 50 X 10 000 / 37 000 $	90 + 50 X 10 000 / 37 400 $
Pointage intérimaire + 50 X 10 000 / Prix soumissionné	40.54	37.43
Rang et adjudicataire	1	2

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le mandat de surveillance des travaux de raccordements du puits Bois Joly II à la firme SNC – Lavalin, au montant de 37 000 $ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

SÉANCE ORDINAIRE DU 1ER JUIN 2009

À une séance ordinaire tenue le 1er juin 2009, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse
M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
M. Jacques Fortier, conseiller no 3
Mme Julie Rousseau, conseillère no 4
M. Mario Côté, conseiller no 5
M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2 - Absent

La directrice générale atteste que plus de 16 personnes sont présentes dans la salle.

ADOPTION DU RÈGLEMENT 615-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE Nº 590-2007 POUR PERMETTRE LES HABITATIONS MULTIFAMILIALES DE 6 LOGEMENTS MAXIMUM DANS LA ZONE 128R.

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de modification au règlement de zonage afin de permettre la construction d'habitations multifamiliales de 6 logements maximum au lieu de 4 dans la zone 128 R;

CONSIDÉRANT QU'il ne reste que deux terrains vacants dans la zone 128 R qui pourraient recevoir des immeubles de 6 logements;

CONSIDÉRANT QUE l'homogénéité du secteur ne sera pas déstructurée par cette modification réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE les modifications au présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 6 avril 2009, par Jean-Pierre Lamontagne;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le règlement nº 615-2009.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU 2e PROJET DE RÈGLEMENT NO 617-2009 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER LE PLAN DE ZONAGE FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU RÈGLEMENT NO 590-2007 AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 181 R À MÊME LA ZONE 183 R

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1), le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire conformément au règlement 559-2006, afin d'inclure la propriété sise au 44, rue Industrielle dans la zone 181 R, zone dans laquelle les habitations multifamiliales sont permises;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées au présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné le 4 mai 2009, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller numéro 2;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont reçu une copie du règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le 2e projet de règlement no 617-2009.

Adopté à l'unanimité

PIIA – PATRIMOINE – ACCEPTATION DE 6 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- No 2008-006 pour le 115, rue Principale - ajout de portes extérieures
- No 2009-122 pour le 178, rue Principale - nouvelle résidence unifamiliale
- No 2009-123 pour le 32, rue Rousseau - construction d'une remise
- No 2009-170 pour le 35, rue de l'Église - patio
- No 2009-217 pour le 16, rue du Collège - Maison répit de Lotbinière Maurice Tanguay
- No 2009-219 pour le 46, rue de l'Église - agrandissement de la maison et ajout de galerie

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007 en considérant qu'elles font partie du noyau villageois traditionnel;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les permis relatifs aux demandes numéro : 2008-006, 2009-122, 2009-123, 2009-170, 2009-217 et 2009-219.

Adopté à l'unanimité

PIIA – ROUTE 273 – ACCEPTATION DE 3 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- No 2009-168 pour le 410 et 412, Route 273 – nouveau bâtiment commercial pour une pharmacie et une clinique médicale
- No 2009-182 pour le 352, Route 273 - Revêtement extérieur et toiture de la résidence
- No 2009-209 pour le 495, rue Laurier - Écran visuel pour les contenants à déchets

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces demandes de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les permis relatifs aux demandes numéro : 2009-168, 2009-182 et 2009-209.

Adopté à l'unanimité

PIIA – AFFICHAGE – ACCEPTATION D'UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande d'autorisation numéro 2009-190 afin d'installer une nouvelle enseigne autonome sur la propriété située au 510, rue Laurier;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les autorisations sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette autorisation;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder l'autorisation relative à la demande numéro 2009-190.

Adopté à l'unanimité

PIIA – AUTOROUTE 20 – ACCEPTATION DE 2 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes de permis suivantes :

- No 2009-225 pour le 510, rue Laurier afin d'installer une clôture
- No 2009-220 pour le 252, rue Laurier - Agrandissement d'un bâtiment industriel

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande les acceptations de ces demandes de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les permis no 2009-225 et 2009-220.

Adopté à l'unanimité

DÉROGATION MINEURE – 100, RUE DES JONQUILLES

ATTENDU QUE la requérante est propriétaire du lot 3 964 845 d'une superficie de 898.7 m^2 dans la zone 164 R situé au 100, rue des Jonquilles;

ATTENDU QUE la propriété concernée se situe sur un terrain d'angle longeant les rues des Jonquilles et des Campanules;

ATTENDU QUE la requérante a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-018 afin de permettre un revêtement extérieur entièrement en fibre de bois type « canexel » sur la façade de la rue des Campanules qui correspond au mur latéral alors que la façade de la rue des Jonquilles correspondant au mur avant sera constituée entièrement de pierre;

ATTENDU QUE selon le règlement de zonage toute autre façade que la façade principale donnant sur une rue doit recevoir le même traitement architectural que la façade principale (matériau extérieur et fenestration).

ATTENDU QUE lors de l'émission du permis numéro 2009-042, il était prévu que le revêtement extérieur situé sur la façade de la rue des Campanules soit fait de pierre et de fibre de bois type « canexel » afin de respecter le règlement concernant le traitement architectural.

ATTENDU QUE lorsque les travaux ont débuté, un manque de communication entre professionnels a fait que la pose de pierre sur le mur latéral gauche n'est plus possible;

ATTENDU QUE les propriétaires ont fait les démarches nécessaires afin de se conformer à la réglementation;

ATTENDU QUE la majorité des immeubles situés dans ce secteur sont construits avec une façade de pierre ou de brique et leurs murs latéraux sont de déclin de vinyle ou de fibre de bois type « canexel »;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 mai 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures nº 595-2007 et du règl. de zonage nº 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution :

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-018 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

CPTAQ – LOTS 3 383 334 ET 3 385 084, ROUTE DU BOIS-DE-L'AIL

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire des lots 3 383 334 et 3 385 084 d'une superficie de 8.3 hectares situés dans les zones 10 A et 12 A, sur la route Bois-de-l'ail ;

ATTENDU QUE le requérant fait une demande auprès de la CPTAQ afin de prélever du sable sur une partie de sa propriété pour un usage non commercial;

ATTENDU QUE le sable provenant de sa terre agricole servira à faire un accès à une future cabane à sucre sur une autre propriété lui appartenant;

ATTENDU QUE le terrain faisant l'objet de la demande se situe dans une zone protégée par la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles;

ATTENDU QUE le requérant désire que la Municipalité appuie sa demande auprès de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le projet ne contrevient pas à la réglementation municipale en matière d'urbanisme et que dans la zone urbaine, l'activité recherchée n'est pas autorisée en vertu du règlement de zonage 590-2007;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité appuie cette demande auprès de la CPTAQ.

Adopté à l'unanimité

ENGAGEMENT DES ANIMATEURS ET ANIMATRICES DU TERRAIN DE JEUX POUR LA SAISON 2009

CONSIDÉRANT QUE des entrevues ont été réalisées conformément à ce qui a été planifié pour pourvoir les postes d'animateurs et d'animatrices du terrain de jeux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité engage, selon les modalités prévues aux contrats (entre 9 $ et 9.50 $ l'heure), 11 animateurs et animatrices pour le terrain de jeux 2009. La liste peut être consultée à la Municipalité.

Il est possible que des animateurs ou animatrices supplémentaires soient engagés, selon le nombre d'inscriptions reçues, afin de garder un ratio animateur-enfant sécuritaire.

D'autoriser M. Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer les contrats de travail.

Adopté à l'unanimité.

RÉCEPTION ET ACCEPTATION DE DÉMISSIONS DE POMPIERS

ATTENDU QUE 4 pompiers du service de sécurité incendie : Mario Deblois, Julie Pelland, Frédérick Gauvin et Nicolas Parent, ont remis leur démission;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter les démissions des pompiers mentionnés ci-dessus et de les remercier pour leurs précieux services au sein du service de sécurité incendie de Saint-Apollinaire.

Adopté à l'unanimité

ENGAGEMENT DE POMPIERS

ATTENDU QUE plusieurs pompiers du service de sécurité incendie ont quitté leur poste;

ATTENDU QUE la Municipalité a comme objectif de maintenir un effectif de 24 pompiers;

ATTENDU QUE le service de sécurité incendie a procédé à des entrevues de sélection et que les officiers ont recommandé l'embauche des 6 nouveaux membres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté
ET RÉSOLU à l'unanimité

De procéder à l'embauche de Messieurs Martin Paquet, Alexandre Cloutier, Guillaume Daigle, Éric Chrétien, Frédérick Roberge et Jérémie Huot, comme pompiers et qu'ils soient soumis à une période de probation de 1 an.

Adopté à l'unanimité

CRÉATION D'UN COMITÉ INTERMUNICIPAL SUR L'ENLÈVEMENT DES DÉCHETS SOLIDES

ATTENDU QU'il existe une entente avec la Municipalité de Saint-Agapit en ce qui a trait à l'enlèvement des déchets solides;

ATTENDU QUE l'article 4 mentionne que les parties à l'entente conviennent de former un comité intermunicipal sous le nom de : « *Comité intermunicipal St-Apollinaire – St-Agapit* »;

ATTENDU QUE le comité doit se composer de deux délégués de chacun des Conseils des municipalités concernées;

ATTENDU QUE l'existence de ce comité ne peut qu'aider à améliorer les services donnés aux citoyens;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet
ET RÉSOLU à l'unanimité

De créer le « *Comité intermunicipal St-Apollinaire – St-Agapit* » et de nommer sur ce comité, les conseillers Léopold Rousseau, conseiller no 1 et Jacques Fortier, conseiller nº 3.

Adopté à l'unanimité

OCTROI DU CONTRAT DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU PUITS BOIS-JOLY II

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour les travaux de raccordement du Puits Bois-Joly II;

ATTENDU QUE 7 soumissions ont été reçues et vérifiées par la firme SNC-Lavalin, soit :

- Excavation Marcel Fréchette inc. 523 755.03 $
- Béton Laurier inc. ..... 589 831.84 $
- Maxi-Paysage inc. ..... 605 679.57 $
- Excavations H. St-Pierre inc. ..... 644 327.75 $
- Excavations Lafontaine inc. ..... 675 436.32 $
- Construction Lemay inc. ..... 680 075.26 $
- Constructions de l'Amiante inc. .. 785 845.01 $

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Excavation Marcel Fréchette inc., pour un montant de 523 755.03 $ taxes incluses.

D'autoriser la compagnie Excavation Marcel Fréchette inc. à effectuer les travaux, tels que défini par les plans, devis, bulletins, dessins et détails préparés à cet effet par la firme SNC-Lavalin inc.

Adopté à l'unanimité

NOMINATION DES CONSEILLERS RESPONSABLES DES TRAVAUX DE RACCORDEMENT DU PUITS BOIS-JOLY II

ATTENDU QUE les travaux de raccordement du puits Bois-Joly II débuteront bientôt;

ATTENDU QUE, lors de travaux du genre, il est fréquent que des décisions quelconques doivent être prises ou encore de répondre à divers questionnements en ce qui a trait aux travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les conseillers Jacques Fortier et Léopold Rousseau comme personnes responsables en ce qui a trait aux prises de décisions des travaux de raccordement du puits Bois-Joly II.

Adopté à l'unanimité

OCTROI DES TRAVAUX DE PAVAGE 2009

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de revêtement de béton bitumineux sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, 2 conformes et 2 non conformes, soit :

- P.E. Pageau inc. ..... 221 841.69 $ Non conforme
- Les Entreprises Lévisiennes inc. .... 241 350.18 $
- Ray-Car, division de Sintra inc..... 245 119.35 $
- Nasco inc. ..... 377 623.31 $ Non conforme

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de pavage au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Lévisiennes inc. au coût de 241 350.18 $, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité

OCTROI DES TRAVAUX DE PULVÉRISATION, RECHARGEMENT ET PAVAGE DU RANG BOIS-FRANC EST

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de pulvérisation, rechargement et pavage du rang Bois-Franc Est;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, 2 conformes et 2 non conformes, soit :

- Ray-Car, division de Sintra inc. .....207 820.37 $
- Les Entreprises Lévisiennes inc. .....210 617.42 $
- P.E. Pageau inc. .....271 489.76 $ Non conforme
- Nasco inc. .....340 877.08 $ Non conforme

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat des travaux de pulvérisation, rechargement et pavage du rang Bois-Franc Est au plus bas soumissionnaire conforme, soit Ray-Car, division de Sintra inc. au coût de 207 820.37 $.

Adopté à l'unanimité

CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX PAR TECHNISOL

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées afin d'effectuer la vérification et les essais requis de contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du projet de pavage de rues et du rang Bois-franc Est;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues : Technisol à 1767.28 $ et Inspec-sol à 1840.00 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat de contrôle qualitatif des matériaux au plus bas soumissionnaire, soit la compagnie Technisol, au coût de 1767.28 $, plus taxes applicables, pour 2 visites.

Adopté à l'unanimité

NOMINATION DE RUES

ATTENDU QUE la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q. c. c-47.1) permet aux municipalités d'attribuer des noms à des voies de circulation;

ATTENDU QUE certains noms de rues dans le secteur du développement Rousseau sont déjà utilisés sans avoir été nommés officiellement par le Conseil;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer les tronçons de rue ci-après décrits :

- La rue composée du lot 3 384 664 et d'une partie du lot 3 384 483 se nomme la rue des Orchidées;
- La rue composée des parties des lots 3 384 396, 3 384 483, 3 384 486 et 3 384 663 se nomme la rue des Campanules;
- La rue composée des parties des lots 3 384 485, 3 384 486 et 3 384 663 se nomme la rue des Tulipes;

Adopté à l'unanimité

FORMATION D'UN COMITÉ DE SYSTÈME DE PONDÉRATION ET D'ÉVALUATION DES OFFRES

ATTENDU QUE dans le cadre du processus d'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, le conseil doit utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres déposées;

ATTENDU QUE les dispositions du Code municipal prévoient également que le conseil doit former un comité de sélection d'au moins trois membres pour évaluer et pondérer chacune des soumissions en fonction des critères établis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier
ET RÉSOLU à l'unanimité

De nommer Martine Couture, Michel Dubois et Renault Lepage, au sein du comité de sélection chargé de l'analyse et de la pondération des soumissions dans le cadre de la surveillance des travaux pour le raccordement du puits Bois-Joly II.

Adopté à l'unanimité

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 599-2008 POUR LA MISE AUX NORMES DES PUITS ET L'AMÉNAGEMENT DU PUITS BOIS-JOLY II

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a octroyé le contrat pour la mise aux normes des puits et l'aménagement du puits Bois-Joly II à sa séance régulière du 4 mai dernier;

ATTENDU QUE nous devons raccorder le puits Bois-Joly II à notre station de pompage située sur la rue des Lilas;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 7 avril 2008, par Jacques Fortier, conseiller no 3;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le nº 599-2008 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1
Le conseil est autorisé à faire exécuter des travaux de raccordement du puits Bois-Joly II selon les plans et devis préparés par SNC-Lavalin, portant le numéro 502391, en date du 7 avril 2009.

ARTICLE 2
Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 400 000 $ aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3
Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 400 000 $ sur une période de 20 ans.

ARTICLE 4
Le conseil affectera annuellement, durant le terme de l'emprunt, une portion des revenus généraux de la Municipalité pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, conformément à l'article 1072 du code municipal.

ARTICLE 5
S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6
Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété au présent règlement toute contribution ou subvention qui pourrait être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

ARTICLE 7
Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté à l'unanimité

AVIS DE MOTION – MISE AUX NORMES DES PUITS GRENIER ET DES MERLES

Avis de motion est par les présentes donné par Léopold Rousseau, conseiller no 1, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du Conseil, un règlement d'emprunt pour la mise aux normes des puits Grenier et des Merles.

SURVEILLANCE DE TRAVAUX – LOT 1 MÉCANIQUE DE PROCÉDÉ

ATTENDU QUE la firme SNC-Lavalin a déposé une proposition d'honoraires professionnels pour la surveillance des travaux de mécanique de procédé faisant l'objet du lot 1 du projet concernant le puits Bois-Joly II;

ATTENDU QUE cette proposition est basée sur deux activités principales, soit la surveillance de chantier réalisée à temps partiel par un technicien senior et une surveillance bureau par un ingénieur pour fournir un soutien technique durant la réalisation des travaux, de même que pour assurer le suivi administratif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la proposition de SNC-Lavalin pour la surveillance des travaux de mécanique de procédé – puits Bois-Joly II, pour la somme de 9350 $ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

DÉPÔT À NEIGE USÉE

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé des soumissions pour la réalisation des plans et demandes de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec, pour l'élaboration d'un site de dépôt à neige d'une capacité d'accueil de 10 000 mètres cubes;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit SNC-Lavalin à 8900 $ et Techni-Géni à 13 500 $;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la proposition du plus bas soumissionnaire, SNC-Lavalin, pour la réalisation des travaux suivants :

- Relevés de terrains
- Préparation du concept préliminaire et rencontre de coordination avec le MDDEP;
- Rédaction d'un rapport résumant les critères de conception et le suivi d'exploitation;
- Préparation des plans de construction et sections type d'exploitation
- Estimation des coûts de construction
- Demande de certificat d'autorisation

Pour la somme de 8900 $ plus taxes. Les honoraires et dépenses seront facturés selon une base forfaitaire.

Adopté à l'unanimité

ÉTUDE D'AVANT-PROJET – TRAITEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE, suite à la récente ouverture du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, SNC-Lavalin nous propose une offre de services professionnels pour la réalisation d'une étude complémentaire sur l'accroissement de la capacité de traitement des eaux usées de la station d'épuration;

ATTENDU QUE cette proposition est basée sur deux activités principales, soit la surveillance de chantier réalisée à temps partiel et une surveillance bureau par un ingénieur pour fournir un support technique durant la réalisation des travaux, de même que pour assurer le suivi administratif;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter l'offre de SNC-Lavalin pour la somme de 13 700 $ plus taxes.

Adopté à l'unanimité

FERMETURE TEMPORAIRE DE LA ROUTE TERRE-ROUGE

ATTENDU QUE les 13 & 14 juin prochains, se tiendra la première tranche du championnat provincial de motocross Challenge Québec à la piste de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE pas moins de 2000 personnes sont attendues à cet événement;

ATTENDU QUE les promoteurs ont demandé à la Municipalité l'autorisation de fermer temporairement la route Terre-Rouge du vendredi 12 juin 18 h jusqu'au dimanche 14 juin 18 h;

ATTENDU QU'aucune infrastructure ne sera installée sur la route Terre-Rouge et que l'accès aux résidents sera maintenu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la route Terre-Rouge soit fermée temporairement du 12 juin 18 h jusqu'au 14 juin 2009 18 h inclusivement, entre le rang des Moulanges et le rang Bois Franc, aux conditions suivantes :

- Respect du règlement 318-98 en stationnant du côté ouest seulement;
- Permettre l'accès en tout temps aux véhicules d'urgences : incendie, police, ambulance et voirie municipale;
- Prévoir des agents de sécurité pour voir au respect des directives;

- Fournir à la Municipalité le nom et les coordonnées de la personne responsable de la sécurité du site durant l'événement;
- Aucune activité reliée au camping/caravaning ne doit se faire dans les chemins publics.

Adopté à l'unanimité

CONTRAT - APPAREILS CELLULAIRES

ATTENDU QUE le contrat avec la compagnie Mike (Télus), concernant les appareils de communication, se termine en juin;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées et que 3 ont été reçues :

- Télus à 24.70 $ / mois / appareil
- Rogers à 29.95 $ / mois / appareil
- Bell à 32,70 $ / mois / appareil

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire, soit Télus, pour un coût par appareil de 24.70 $, comprenant les frais mensuels de 17 $, frais d'accès au réseau de 6,95 $ et service d'urgence 911 à 0,75 $. Le contrat est d'une durée de 3 ans.

Adopté à l'unanimité

AUTORISATION – RANDONNÉE LOTBINIÈRE À VÉLO

ATTENDU QUE l'édition 2008 de la Randonnée Lotbinière à vélo fut un succès rassemblant plus de 160 cyclistes et 70 bénévoles;

ATTENDU QU'une quinzaine d'organismes et commanditaires de la région ont participé à l'organisation et la réalisation de la randonnée Lotbinière à vélo 2008

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a réitéré sa participation à l'organisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2009;

ATTENDU QUE plusieurs organismes et entreprises de la région ont signifié leur intention de participer à la réalisation de la Randonnée Lotbinière à vélo 2009;

ATTENDU QUE la Randonnée Lotbinière à vélo traversera le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QUE le ministère des Transports du Québec exige une résolution des municipalités traversées par la Randonnée Lotbinière à vélo autorisant l'activité sur leur territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la Randonnée Lotbinière à vélo à circuler sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire le 20 septembre prochain.

Adopté à l'unanimité

VENTE DE TERRAIN À L'ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES DE LOTB.

ATTENDU QUE le 9 juillet 2007, le Conseil municipal s'est engagé à céder un terrain sur le territoire de Saint-Apollinaire à l'Association des personnes handicapées de Lotbinière (APHL) pour la construction d'une maison de répit;

ATTENDU QUE les travaux de construction de la *Maison répit Lotbinière Maurice Tanguay* débuteront au courant de l'été 2009 sur le terrain de l'ancien petit Collège, portant le numéro le lot 3 383 412;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet
ET RÉSOLU à l'unanimité

De vendre le lot 3 383 412 du cadastre du Québec à l'Association des personnes handicapées de Lotbinière pour la somme de un dollar (1.00 $).

Cette vente est consentie avec une servitude de virée en faveur de la municipalité ou de ses préposés afin d'assurer le déneigement de la rue du Collège ou les services d'entretien de la rue.

D'autoriser l'APHL à débuter les travaux de construction en conformité avec la réglementation municipale, et ce, même avant la signature de l'acte de vente.

D'autoriser la mairesse, Ginette Moreau et la directrice générale, Martine Couture, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

RENOUVELLEMENT DES CONTRATS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉ(E)S CADRES

ATTENDU QUE les contrats de travail des cadres viennent à échéance et doivent être renouvelés;

ATTENDU QUE les contrats de travail des cadres et des employés municipaux ne se renouvellent pas tous à la même date et qu'il serait plus facile pour l'administration que le renouvellement de tous les contrats se fasse en même temps;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau
ET RÉSOLU à l'unanimité

De renouveler, jusqu'au 31 décembre 2009, les contrats de travail de :

- Martine Couture, directrice générale
- Cathy Bergeron, directrice générale adjointe
- Renault Lepage, inspecteur des travaux publics
- Dany Lamontagne, directeur du service des loisirs
- Linda Fortin, adjointe au directeur des loisirs

Que chaque employé signe un contrat de travail, valide jusqu'au 31 décembre 2009. Le renouvellement des prochains contrats de travail s'effectuera tous en même temps, soit en janvier 2010.

Ginette Moreau, mairesse et Bernard Ouellet, conseiller no 6, sont autorisés à signer les contrats de travail des employé(e)s.

Les conditions de travail des cadres sont celles de la convention collective en vigueur pour les employés municipaux.

Adopté à l'unanimité

POCHETTES POUR NOUVEAUX ARRIVANTS

Les personnes nouvellement établies sur le territoire de la municipalité de Saint-Apollinaire peuvent se présenter au bureau municipal afin de se procurer ***une pochette des nouveaux arrivants*** contenant diverses informations sur la Municipalité, tels la collecte des ordures et de la récupération, les numéros de téléphone utiles, les heures d'ouverture de la bibliothèque et du bureau municipal, des armoiries de Saint-Apollinaire avec le livret explicatif, etc.

Chronique du S.S.I

Le barbecue

Service de Sécurité Incendie
St-Apollinaire

L'été est à notre porte! Les plaisirs des grillades sur le barbecue vont commencer. Quoi de plus agréable qu'un bon repas cuisiné sur le barbecue, bien assis à la table du patio à regarder le soleil se coucher. Pour ce faire, il faut un barbecue et bien sûr, une bouteille de propane bien pleine. Toutefois, avant de sortir le barbecue du garage et de le faire fonctionner, il y a des règles de sécurité à suivre.

- Lorsque vous transportez la bouteille de propane, vous devez **ABSOLUMENT** la mettre en position debout. Lorsque vous irez la faire remplir, assurez-vous que la valve de sécurité est bien fermée et gardez une fenêtre de la voiture ouverte ou le coffre entrouvert, selon l'endroit où la bouteille se trouve. Les bouteilles de 45 livres ou moins doivent être munies d'un bouchon d'étanchéité. Et bien sûr, vous devez bien immobiliser l'objet dangereux à l'aide d'une sangle ou d'une fixation afin qu'il ne se renverse pas dans la voiture. Une vieille bouteille ou une bouteille endommagée ou embossée doit être remplacée. Lorsque vous installez la bouteille, n'essayez jamais d'adapter une bouteille de propane à un type d'appareil pour lequel elle n'a pas été construite.

- Il faut passer le barbecue à l'inspection : retirez toutes les pièces mobiles et nettoyez l'intérieur et l'extérieur avec de l'eau savonneuse. Aspergez les raccords avec cette eau savonneuse afin de vérifier la présence de fuites potentielles : si des bulles se forment lorsque vous ouvrez le gaz, c'est qu'il y a une fuite. Pendant l'hiver, le barbecue a pu recevoir la visite d'araignées ou de petits insectes qui y auraient laissé cocons et toiles. Cela nuit au cheminement du gaz vers les brûleurs, ce qui cause, une perte de performance et crée un risque de feu au niveau des contrôles. Afin de réduire ce problème durant la belle saison, laissez votre barbecue dans un endroit ensoleillé (avec sa housse de protection) plutôt que dans un endroit frais et humide.

- L'achat d'un ensemble d'ustensiles de barbecue à longs manches constitue un bon investissement. Ils maintiennent une distance sécuritaire entre vos doigts et le barbecue brûlant. Recherchez des ustensiles munis d'un manche d'au moins 30 centimètres.

- Pour allumer votre barbecue, veuillez toujours procéder de la façon suivante :
  1. Ouvrez le couvercle de votre barbecue;
  2. Assurez-vous que les commandes d'allumage sont en position fermée (« OFF »);
  3. Ouvrez ensuite au maximum le robinet de la bouteille;
  4. Placez une des commandes d'allumage en position ouverte (« ON ») et allumez sans tarder à l'aide du briquet automatique ou d'une allumette. Si vous ne réussissez pas cette étape, refermez le robinet pour éviter l'accumulation de gaz dans le barbecue et les risques d'explosion. Attendez quelques instants, puis recommencez le processus d'allumage.

- Les barbecues au propane doivent toujours être utilisés à l'extérieur à l'abri du vent. Les bouteilles de propane doivent également être entreposées à l'extérieur en tout temps. L'utilisation d'un appareil dans une roulotte, un garage ou n'importe quel endroit fermé peut entraîner l'accumulation de monoxyde de carbone, un gaz nocif qui peut être mortel. N'utilisez jamais le barbecue à l'intérieur et n'entreposez jamais la bouteille de propane à l'intérieur. Pour profiter au maximum du barbecue, placez l'appareil à un endroit stable, bien ventilé et à 3m de toute issue. Ne laissez pas courir de fils électriques à proximité et ne le placez pas trop près des murs (environ 2 m), ni dans l'environnement immédiat d'arbres ou d'arbustes.

- Une fois allumé, ne laissez jamais le barbecue sans surveillance. Afin d'éviter les brûlures, ne laissez personne s'amuser autour et ne le déplacez pas lorsqu'il est allumé.

- Enfin, après chaque usage, nettoyez bien le tuyau d'alimentation afin d'enlever toute trace de nourriture qui pourrait attirer les petits animaux. Pour fermer l'appareil, la prudence est aussi de rigueur. Fermez d'abord la sortie de combustible (robinet de la bombonne) puis, vous pourrez alors fermer les boutons de contrôle.

- Pour un barbecue au charbon de bois ou de briquettes, n'utilisez jamais du méthanol, de l'essence, de la pâte à brûler ou du pétrole pour l'allumer! Combinés à un feu ouvert, ils peuvent provoquer un jet de flamme. Celui-ci peut donner lieu à de très graves brûlures. La flamme frappe comme un dard et explose. Ne ravivez jamais un barbecue qui brûle en y versant du combustible supplémentaire. Les allume-feu bruns sont écologiques, ils se conservent indéfiniment, sont inodores et non toxiques. Placez toujours les allume-feu bruns au-dessus et jamais en dessous du charbon de bois ou des briquettes. Cela assure un apport d'oxygène correct.

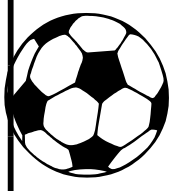

Nous recherchons des personnes pour arbitrer au soccer.

Si ça vous intéresse ou pour de l'information, communiquer avec

Dany Lamontagne au 418-881-3996, poste 31

Devenez expert en récupération-recyclage !

Fibres	Recyclables	Non recyclables	Préparation
PAPIER ET CARTON	• Journaux • Circulaires publicitaires • Revues, livres et annuaires téléphoniques • Papier à lettres, papier de bureau et feuilles d'imprimante • Sacs de papier brun • Correspondance de tout genre • Carton plat (boîte de céréales, etc.) • Carton à oeufs • Carton ondulé (boîte d'expédition) • Cartons cirés (lait, jus, etc.)	• Papier et ruban d'emballage • Papier plastifié ou ciré • Papier carbone et papier buvard • Papier mouchoir • Feuilles assouplissantes pour sécheuse • Essuie-tout • Couches jetables et matériaux souillés par des aliments • Styromousse (verre, assiettes)	• Défaire les boîtes de carton • Enlever les sacs de papier ciré ou de plastique dans les boîtes de carton • Autant que possible, enlever les poignées de plastique et les ouvertures métalliques sur les boîtes de carton
Contenants	**Recyclables**	**Non recyclables**	**Préparation**
VERRE	• Verre transparent et coloré • Bouteilles de boissons gazeuses et alcoolisées • Contenants de verre tout usage pour les aliments	• Ampoules électriques et néons • Verre plat (vitre) et miroirs • Crystal et pyrex • Porcelaine, céramique et poterie	• Retirer les couvercles et les bouchons • Rincer tous les contenants
MÉTAL	• Boîtes de conserve • Cannettes métalliques et en aluminium • Articles en aluminium (assiettes, plats, etc.) • Fer (moins de 25 livres)	• Matériaux souillés par les aliments • Appareils électroménagers • Contenants sous pression	• Rincer tous les contenants
PLASTIQUE # 1-2-3-5 et 7	• Contenants alimentaires (margarine, yogourt, crème glacée, etc.) • Contenants de boissons gazeuses et d'eau de source • Contenants de produits d'entretien ménager (eau de javel, savon, etc.) • Contenants pour soins de santé (shampoing, crème à main, etc.)	• Assiettes, ustensiles et autres • Jouets fabriqués avec plusieurs matériaux • Bouchons • Cellophane ou pellicule plastique	• Enlever les couvercles et les capsules • Rincer tous les contenants

Le recyclage, un investissement pour l'avenir !

SONDAGE : TRANSPORT Lotbinière-Lévis-Québec

Remplissez le questionnaire ci-joint et faites-le parvenir à l'adresse suivante:

Vous courez ainsi la chance de gagner l'un des trois bons d'achat d'une valeur de 25$ chez Bi Sports.

Éco-voiturage Lotbinière
157, rue Principale
Saint-Flavien, G0S 2M0

N.B. : Éco-voiturage Lotbinière garantit la confidentialité des renseignements personnels divulgués dans ce sondage.

Prénom _____ Nom _____

Adresse _____

Municipalité _____ Code Postal _____ Âge _____

Téléphone _____ Courriel _____

DESTINATIONS | À partir des points d'embarquement dans Lotbinière, vous pourrez vous rendre à certains terminus des services de transport en commun sur la Rive-Sud. De là, vous pourrez utiliser les autobus de la Société de transport de Lévis ou celles d'Autocars des Chutes pour vous déplacer vers votre lieu de destination, que ce soit sur la Rive-Sud ou la Rive-Nord.

1. Choisissez le ou les motifs de déplacements correspondant à vos besoins et précisez votre lieu de destination.

☐ Travail	Québec ☐ Lévis ☐ (Précisez :)
☐ Études (Cégeps, universités, formation professionnelle, éducation aux adultes…)	Québec ☐ Lévis ☐ (Précisez :)
☐ Loisirs (Centres commerciaux, sports…)	Québec ☐ Lévis ☐ (Précisez :)
☐ Santé (Centres hospitaliers, cliniques…)	Québec ☐ Lévis ☐ (Précisez :)

2. Êtes-vous prêt à faire un ou des transferts pour vous rendre à destination, et ce, par le biais des services de transport en commun? Oui ☐ Non ☐

3. Lors de quelle(s) journée(s) pensez-vous utiliser le service?
Lundi ☐ Mardi ☐ Mercredi ☐ Jeudi ☐ Vendredi ☐

4. À quelle fréquence pensez-vous utiliser le service?
Chaque semaine ☐ 2 à 3 fois par mois ☐ 1 fois par mois ☐

SONDAGE : TRANSPORT Lotbinière-Lévis-Québec (SUITE)

DÉPART / RETOUR | Les départs se feraient à Laurier-Station, Saint-Flavien, Saint-Apollinaire, Saint-Agapit et/ou Sainte-Croix. Les points d'embarquement sont toujours à déterminer.

5. Seriez-vous capable de vous rendre au point d'embarquement de l'une des cinq localités?
Oui ☐ Non ☐

6. Pendant laquelle des plages horaires suivantes devez-vous être arrivé à destination? Si vous ne pensez pas utiliser le service pour l'aller, cochez «Aucune de ces réponses».

Entre 6h30 et 7h ☐ Entre 7h et 7h30 ☐
Entre 7h30 et 8h ☐ Entre 8h et 8h30 ☐
Entre 8h30 et 9h ☐ Entre 9h et 9h30 ☐
Aucune de ces réponses ☐

7. Pendant laquelle des plages horaires suivantes voulez-vous effectuer votre retour? Si vous ne pensez pas utiliser le service pour le retour, cochez «Aucune de ces réponses».

Entre 15h et 15h30 ☐ Entre 15h30 et 16h ☐
Entre 16h et 16h30 ☐ Entre 16h30 et 17h ☐
Entre 17h et 17h30 ☐ Entre 17h30 et 18h ☐
Aucune de ces réponses ☐

PAIEMENT | Nous estimons le tarif du service à un montant de 3 à 5 $ par aller simple.

8. Seriez-vous prêt à débourser ce montant en plus des frais d'un autre service de transport?
Oui ☐ Non ☐

9. Un abonnement mensuel ou annuel à tarif réduit vous apparaît-il comme une méthode de paiement intéressante? Oui ☐ Non ☐

STATIONNEMENT | Sécuritaire, gratuit et situé près d'un point d'embarquement, le stationnement incitatif permettrait aux usagers d'y laisser leur voiture pendant toute la journée.

10. Seriez-vous intéressé par la mise en place d'un stationnement incitatif? Oui ☐ Non ☐

Finalement, acceptez-vous qu'on vous contacte pour vous tenir au courant des développements du projet? Oui ☐ (Téléphone ☐ Courriel ☐) Non ☐

Nous vous remercions de votre collaboration dans l'implantation de ce nouveau service et nous vous souhaitons la meilleure des chances pour le tirage des bons d'achat chez Bi Sports!

éco-voiturage Lotbinière

CALENDRIER DES ACTIVITÉS

JUILLET	
Merc. 15	Maison des Jeunes : La Ronde
Jeudi 16	Pétanque à 19 h
Vend. 17	
Sam. 18	
Dim. 19	
Lundi 20	
Mardi 21	
Merc. 22	
Jeudi 23	Pétanque à 19 h
Vend. 24	
Sam. 25	
Dim. 26	
Lundi 27	Bureau municipal fermé
Mardi 28	Bureau municipal fermé
Merc. 29	Bureau municipal fermé
Jeudi 30	Bureau municipal fermé - Pétanque à 19 h
Vend. 31	Bureau municipal fermé

JEUNES ENTREPRENEUR(E)S AU TRAVAIL
J.E.T. 2009

Tout au long de l'été, les jeunes sont à la recherche de contrats pour de menus travaux tels que la tonte de gazon, le gardiennage, la peinture, le désherbage, l'entretien ménager, etc.

Vous avez besoin d'une personne pour une journée, une semaine ou plus, alors faites appel aux J.E.T. Tous ces travaux sont nécessaires pour vous et avantageux pour la jeunesse de Saint-Apollinaire.

Encourager les jeunes dans leur projet est une belle marque de confiance. Autant pour l'entreprise que pour le particulier. Nous attendons vos appels avec impatience.

AOÛT	
Merc. 1	
Jeudi 2	
Vend. 3	
Sam. 4	
Dim. 5	
Lundi 6	Pétanque à 19 h
Mardi 7	
Merc. 8	Tournoi de pétanque
Jeudi 9	Randonnée pour la prévention du suicide
Vend. 10	Séance ordinaire du Conseil à 19 h 30
Sam. 11	
Dim. 12	
Lundi 13	Gala des enfants du terrain de jeux à la salle communautaire - Pétanque à 19 h
Mardi 14	
Merc. 15	
Jeudi 16	
Vend. 17	
Sam. 18	
Dim. 19	
Lundi 20	Pétanque à 19 h
Mardi 21	
Merc. 22	
Jeudi 23	
Vend. 24	
Sam. 25	
Dim. 26	
Lundi 27	Pétanque à 19 h
Mardi 28	
Merc. 29	
Jeudi 30	
Vend. 31	

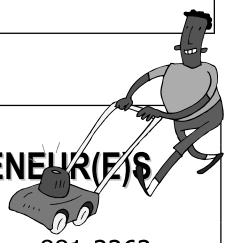

LISTE DES JEUNES ENTREPRENEUR(E)S

Alex Blanchet ..... 14 ans..... 881-2262 ou
..... 930-1464 Cell.
Allison Gagné ..... 14 ans..... 881-4500
Joey Groleau ..... 14 ans..... 881-2271
Emmanuelle Beaumont..... 15 ans..... 881-4227
Alexandre Coulombe ..... 15 ans..... 881-4429